

Les pratiques physiques sportives et artistiques : *Des inégalités multiples*

Les inégalités marquent profondément le paysage social de la France. Dans tous les aspects de la vie professionnelle, sociale, culturelle, elles participent aux injustices que vivent un nombre croissant de citoyen-nes.

Les pratiques culturelles sportives et artistiques n'échappent pas à ces faits.

Le niveau de diplôme, le lieu de vie, le sexe, l'appartenance de classe, le revenu, le corps sont autant de marqueurs illustrant ces inégalités. Si on ajoute les différentes politiques territoriales en terme d'investissement pour les installations sportives (gymnases, piscines, stades...) on a les ingrédients d'une situation particulièrement injuste dès qu'il s'agit d'observer l'accès d'une population (et en particulier les scolaires) aux pratiques physiques.

1. Les inégalités sociales, culturelles et financières : la pratique sportive est extrêmement dépendante du niveau de diplôme des parents

Dans les familles où aucun parent n'est diplômé la moitié des enfants font du sport, contre 83 % quand un parent est diplômé du supérieur¹.

Proportion de filles et garçons pratiquant une APSA selon...			
	Garçons	Filles	Ensemble
Par rapport aux diplômes			
Sans diplôme	64	44	52
Inférieur au bac	71	55	65
Bac	77	71	75
Supérieur au bac	92	76	83
Par rapport aux revenus			
Inférieur à 1830 euros	75	45	60
1830 à 2745 euros	75	67	71
Supérieur à 2745 euros	83	74	80
Ensemble	77	60	69

La pratique sportive des jeunes dépend de leur milieu socioculturel d'appartenance : dans les familles où aucun parent n'est diplômé, 52% d'entre eux font du sport, contre 83% quand un parent est diplômé du supérieur. Cet indicateur prime même sur la pratique sportive d'un des parents

On connaît en outre l'aspect inégalitaire entre les catégories sociales face à l'obésité, très supérieure chez un enfant d'ouvrier que chez un enfant de cadre. La récente publication du ministère de l'Éducation « repères et références statistiques 2009 » confirme cet écart².

¹ observatoire des inégalités 26 novembre 2003

² RERS 2009, p.145

Une autre enquête³ montre également une différence importante selon le type de lycée fréquenté : 0,6% des élèves de lycée général contre 3,2% d'élèves des lycées professionnels souffrent d'obésité... Le surpoids dont ils souffrent obère leurs capacités physiques (vitesse, capacité aérobie...), capacités qui se détériorent avec l'âge.

Les conséquences pour l'éducation physique :

A l'école, les enfants pratiquent ensemble les APSA ; les choix élaborés par les enseignant-es doivent prendre en compte ces écarts d'investissement qui conditionnent le niveau des élèves. Ces situations inégalitaires entraînent aussi une diversité de « motif d'agir » en cours d'EPS. Les jeunes plus éloigné-es de la culture sportive ont moins l'habitude de « s'entraîner » (valeur du travail et acceptation de l'effort) et questionnent plus que les autres l'utilité des apprentissages sportifs.

Les jeunes accusant un surpoids se sentent dévalorisé-es entraînant une « estime de soi » particulièrement négative en ce qui concerne l'investissement physique. Le sentiment d'exclusion n'est pas loin, or ces jeunes n'ont guère que l'école pour envisager l'engagement dans une activité physique différemment.

2. Ces inégalités sont accentuées si on est une fille

57% des filles de parents sans diplôme font au moins une fois du sport chaque semaine, contre 82% quand les parents sont diplômés du supérieur. Si le diplôme joue un rôle essentiel, la barrière financière existe aussi : le niveau de vie influe directement sur l'engagement dans les pratiques physiques. Ainsi, 45% des filles de milieux modestes pratiquent un sport, contre 74% dans les familles aux revenus élevés.

En dehors de l'école, 14% des filles n'ont jamais fait de sport (8% des garçons). Une trentaine de disciplines sportives comptent moins de 20% de femmes ; en ce qui concerne l'encadrement du sport, au sein de la ligue Rhône-Alpes de Foot, il y a 2500 arbitres masculins pour seulement 9 femmes. Sur l'effectif total des arbitres centraux de la saison 2008-2009, sur 205 arbitres seulement 12 sont des femmes.

Bien que les interdits concernant la pratique des filles aient disparu au siècle dernier et que nos classes soient devenues mixtes, la pratique des filles reste en deçà de celle de leurs camarades masculins. Ce décrochage est particulièrement sensible à l'adolescence. Le maintien des différences sexuées et des stéréotypes marquent durablement l'engagement des jeunes. Les garçons restent très sensibles aux exploits sportifs des hommes, largement décrits par les médias, alors que ceux des femmes restent dans l'ombre et ne jouent pas le même rôle de modèle.

Les pratiques sportives sont toujours reflet des attentes de la société vis-à-vis des filles et des garçons.

Les conséquences pour l'enseignement de l'EPS :

Il existe des différences de réussite entre les filles et les garçons validées par les notes obtenues au bac. Les choix des activités restent très orientés selon le sexe (la danse, la gymnastique et l'équitation pour les filles, les sports collectifs, le vélo pour les garçons). Le cours d'EPS est le seul lieu pour pratiquer ensemble les mêmes activités, contribuant ainsi à déconstruire les stéréotypes de

³ « bien manger, bien bouger, bien être » enquête auprès de collégien-nes et de lycéen-nes de Bordeaux

genre. Le sport scolaire est l'endroit le plus original pour réduire une partie des inégalités qu'elles soient sociales, culturelles, ethniques ou sexuées ; l'UNSS accueille 1 million de licencié-es dont 39,63% de filles. Mais il y a une forte disparité selon les lieux de scolarisation : les filles en collèges (20,77%), les filles en lycée (11,07%) ou les filles en LP (8,73%).⁴

3. Les inégalités géographiques et territoriales

Malgré des lois programmes, circulaires, lois... tous les rapports montrent l'extrême diversité de situation des équipements sportifs. D'autre part, ces indices additionnent 39 types d'équipements sportifs qui ne contribuent pas toujours au développement multiforme de l'enseignement de l'EPS.

Le taux moyen de répartition des équipements sportifs pour 10 000 habitant-es varie selon les départements :

Paris	8
Bouches du Rhône	13,6
Alpes Maritimes	14,4
Cantal	34,4
Gers	36,5
Haute Marne	33,9
Hautes Alpes	47,7

On constate que ce ne sont pas les régions les plus riches qui investissent le moins (en nombre) dans les équipements sportifs. Le rapport présenté au CESR⁵ de la région Ile de France, pourtant réputée la plus riche de France, montre l'extrême hétérogénéité du parc de ses équipements. Un article récent montrait qu'en Ile de France, ce sont les boulodromes qui sont les plus nombreux !

La densité moyenne par famille d'équipements illustre une faiblesse importante des équipements incontournables pour l'EPS :

Courts de tennis ⁶	6,95
Gymnases	2,74
Terrains de grands jeux	7,23
Bassins de natation	1,02
Plateaux EPS	2,78
Salles spécialisées	2,09

Du coup, les équipements dévolus à l'enseignement de l'EPS du sport scolaire (500 000 élèves concerné-es) ne répondent pas toujours aux impératifs de formation, des programmes et des examens.

Savoir nager, faire un sport collectif, poursuivre son engagement en athlétisme, sont autant de situations empreintes de profondes inégalités. Pratiques sportives de villes et des champs, ces différences structurelles sont doublées par des différences de revenus spécifiques à chaque région et leur possibilité et choix d'investissement.

⁴ rapport général UNSS - 2008/2009

⁵ conseil économique et social – Ile de France 2005

⁶ le tennis ne fait pas partie des programmes scolaires

4. Le cas particulièrement grave de la natation

Par manque de lieux de pratique, tous les élèves sont très loin, à l'issue de leur scolarité de savoir nager. On estime qu'en France, un-e jeune sur quatre quitte la scolarité obligatoire sans avoir pu atteindre cet objectif.

- 14% des collèges n'enseignent pas la natation et parmi ceux qui vont à la piscine, les 2/3 ne le peuvent que pour les 6ème (et encore pas tous les élèves de 6ème).
- 38% des lycées et 50% des lycées professionnels n'enseignent pas la natation.
- 10% des établissements perdent près de la moitié du temps destiné à l'enseignement de l'EPS.

Les conséquences pour l'EPS :

La situation est très hétérogène selon les départements. Ceux qui ont choisi d'investir sur cet axe assure un financement qui permet d'assurer le minimum (savoir nager) mais sans pouvoir toujours faire progresser les élèves dans l'ensemble des activités aquatiques. Dans les autres départements, alors que le « savoir nager » est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences (loi de 2005), aucune instance n'a considéré devoir s'interroger sur la situation.

5. Sports et médias

Ces inégalités ne concernent pas directement l'enseignement de l'EPS mais influent cependant sur le comportement et l'investissement des jeunes (rôles des modèles) par l'image des pratiques qui est véhiculée; la part du sport scolaire, du sport populaire, du sport des handicapés... ne figurent pas ou très peu dans les pages sportives des grands médias. Les femmes occupent 33% des espaces médiatiques⁷, quelle part pour le sport féminin ? Les derniers championnats du monde de handball en sont une illustration. Dès lors, comment réussir à réduire les politiques publiques, lui-même, génère des en réduisant le budget dévolu au sport de masse... Thierry Henry touche 1475 années de SMIC par an (!), pendant que le budget des sports plafonne à 0,2%. L'abandon du service public du sport est programmé dans ce budget.

L'objectif d'égalité des citoyen-nes n'est toujours pas abouti. Si les enseignants d'EPS ont décidé de s'engager, c'est pour que l'école puisse assumer sa mission de service public notamment dans l'accès à la culture sportive et la pratique de tous-tes. Les enseignant-es d'EPS savent que les inégalités de toute nature sont préjudiciables à l'accès à la pratique des ASPA et que ce sont toujours les catégories sociales qui en auraient le plus besoin qui en sont aujourd'hui le plus éloignées.

⁷ observatoire des inégalités 10 février 2009